

Sujet : [INTERNET] Dégât gibier

Date : Sun, 6 Jun 2021 22:51:02 +0200

De : Remi Ledru

Enquête publique concernant le plan de chasse quantitatif cervidés 2021-2022

Madame, Monsieur,

A l'attention des services préfectoraux

Nous soutenons les très fortes hausses de plans de chasse cervidés sur le massif de Bercé dont nous faisons partie, mais que nous jugeons insuffisants sur certains micro-territoires totalement envahis par les cervidés. Depuis de nombreuses années ils désertent la forêt de Bercé pour se concentrer sur toute la périphérie forestière et agricole. Ils provoquent de très graves dégâts sur nos cultures maraîchères, qui s'intensifient au fil des années.

Présentation de notre activité :

Nous sommes une petite exploitation maraîchère et agricole familiale qui commercialise sa production en vente directe et sur les marchés.

Nous produisons une grande variété de légumes, ainsi que des céréales (maïs et orge) sur les surfaces disponibles.

Constat des dégâts de ces 2 dernières années :

Année après année, nous subissons des dégâts de cervidés toujours plus intenses

- **en 2019,**

- nous n'avions plus de salade à vendre pendant 2 mois d'été
- les choux étaient broutés en permanence ainsi que les carottes
- un champ de lentilles de 0,75 hectares a totalement été saccagé, il n'a pu être récolté.

- **en 2020**

- Les saccages sur les parcelles de légumes se sont poursuivis
- Les céréales ont énormément souffert de la très forte pression des animaux
- Les sillons de pommes de terre ont été retournés par les cerfs, de grandes quantités de tubercules ont été perdues par verdissement.

- **en 2021**

- Les prédations se poursuivent

Nous ne pouvons plus supporter ce fléau en croissance continue sur nos cultures, nous n'avons jamais vu autant d'animaux dans nos parcelles, ils se déplacent en bande et peuvent faire énormément de dégâts en très peu de temps.

Absence d'indemnisation sur la plus grande partie de nos dégâts

Nous précisons que nous ne sommes pas indemnisés des dégâts sur les cultures maraîchères, car l'indemnité ne présente pas une somme suffisante à chaque constat pour être mise en œuvre. Chacune de nos productions se fait en petite surface sur toute la saison, et les dégâts inférieurs à 250 euros ne sont pas indemnisés, mais multipliés des dizaines de fois dans l'année les sommes deviennent très importantes. La seule réponse de la Fédé de chasse est "vous n'allez pas nous

casser les c.u.l.es pour 3 feuilles de salade et 2 pieds de chou” –paroles de techniciens de la Fédé. Nous sommes traités comme des moins que rien et cette réponse est révoltante. Il s’agit quand même de notre revenu et la décence des réponses serait la bienvenue.

Egalement, nous ne sommes pas indemnisés pour la destruction des très onéreux filets anti-insectes, qui permettent de produire dans l’objectif de supprimer l’utilisation des produits phytosanitaires que tout consommateur réprouve

La politique d’indemnisation n’est absolument pas adaptée aux petites productions telles que la nôtre. La seule solution est de rétablir l’équilibre faune- flore tel qu’il existait 15 ans auparavant, et cela passe par une très forte réduction des populations de cervidés (cerfs et chevreuils)

Gestion cynégétique des secteurs inadaptée :

Nous constatons que les populations suivent des courbes explosives sur des bouts de territoire tels que les nôtres. Les cervidés ont quitté le cœur de massif de Bercé (à cause de multiples raisons identifiées bien connues des spécialistes) pour venir se réfugier sur de petits territoires très nourriciers et plus tranquilles.

Il existe donc un véritable scandale de gestion cynégétique de la grande faune que les victimes ne peuvent plus supporter.

L’agrainage : fausse solution pour masquer les plans de chasse inadaptés pour atteindre l’équilibre faune-flore

Nous sommes également scandalisés par la gestion de l’agrainage qui se transforme en véritable nourrissage sur certaines zones de chasse.

Pour limiter les prédatons des trop grandes quantités de gibier, on utilise l’artifice de l’agrainage-nourrissage pour dissuader les prédateurs d’envahir les champs de culture. C’est une solution de folie qui vise en priorité à préserver les troupeaux de grand gibier. Cette pratique nourricière non contrôlée entraîne des proliférations énormes qui doivent aller chercher de la nourriture en dehors de leur lieu de vie, dans les champs de culture.

Nous observons donc un très fort effet de ciseau, d’une part entre les plans de chasse très insuffisants depuis une quinzaine d’années et d’autre part la pratique de l’agrainage industriel de certains gestionnaires de territoires, qui permet la multiplication de la grande faune. Quand cesseront ces solutions insensées ? Qui a égaré les échantillons d’intelligence ?

La Fédération des chasseurs ne peut établir seule le contenu des plans de chasse

Même si la dernière loi chasse de 2019 donne la prérogative de gestion du grand gibier aux Fédé de chasse, il est complètement impensable que la Fédération des chasseurs, dont le premier intérêt est d’avoir le maximum de gibier à **descendre** établisse seule les plans de chasse sans se préoccuper des spécificités territoriales. L’objectif de certains territoires est de capitaliser le maximum d’animaux sans aucune préoccupation des conséquences sur l’environnement économique et humain.

Les plans de chasse ne peuvent s'établir au bon vouloir des chasseurs, comme cela se fait actuellement sur certaines zones, la seule ligne de conduite est l'équilibre faune-flore. Les plans de chasse à défaut d'être respectueux de cet objectif doivent être imposés.

L'administration doit rétablir les priorités définies par la loi :

la présence de la faune ne doit pas se faire au détriment de l'équilibre économique de l'agriculture. Nous ne sommes plus dans cet objectif depuis très longtemps et nous comptons sur vos services pour rétablir cette situation qui permettra de poursuivre notre activité plus sereinement en éloignant la hantise de notre survie économique.

Pour certains le grand gibier représente un plaisir de chasse, pour d'autres un plaisir de contemplation de la grande faune. Pour nous c'est l'enfer au quotidien, ces animaux en excès sont les ennemis de notre gagne pain. Combien de citoyens accepteraient de voir leur bureau ou leur lieu de travail retournés tous les matins ?

Nous demandons donc :

- **une très forte augmentation des plans de chasse cervidés, spécialement sur les secteurs où se concentrent ces animaux.**
- **L'arrêt de l'agrainage qui permettrait de casser la spirale de la prolifération entretenue artificiellement ainsi qu'une plus grande répartition des animaux sur les territoires afin que tous les chasseurs puissent participer à la régulation.**

Veillez agréer nos respectueuses salutations

GAEC LEDRU, le 04 juin 2021